

EXEMPLE.

SINGULIER.			PLURIEL.	
N. V.	Dies :	jour.	N. Ac. V. Di-es :	jours.
G. D.	Di-ci.		Gén. Di-erum.	
Ac.	Di-em.		D. Abl. Di-ebus.	
Ab.	Di-e.			

Ainsi se déclinent les Noms dont le Génitif singulier est en *ci* : comme *res, rei*; chose : *species, speciei*; apparence.

REGLE DES NOMS, ou, DE LA RESTRICTION.

La Restriction est un mot que l'on joint à un autre pour en restreindre la signification, qui, sans cela, seroit trop générale.

On connoît la Restriction par la question, *quelle espèce de*; mise devant le mot dont on veut savoir si la signification est restreinte : ainsi dans cet exemple *la lumière du Soleil*, on demande *quelle espèce de lumière?* on répond *du Soleil* : *du Soleil* est la restriction du Nom commun *lumière*, qui alors ne peut plus être pris pour toute espèce de lumière.

REGLE. Tout Nom qui restreint la signification d'un autre se met en Latin au Génitif. La lumière *du soleil* : *lumen solis*. Les fleurs *des jardins* : *flores hortorum*. Les avantages *de la diligence d'un écolier* : *commoda diligentia discipuli*.

REM. *De, du, des, de la*; et de plus *un, une*, quand ils ne servent pas à compter, ne s'expriment pas en Latin : ainsi l'on dit : *du fromage*, *caseus* : *des bouquets*, *serta* : *de la pluie*, *pluvia* : *un soulier*, *calceus* : *une poule*, *gallina*.

SECONDE ESPECE DE MOTS.

L'ADJECTIF.

L'Adjectif est un mot que l'on ajoute au nom, pour marquer la qualité ou la quantité des personnes ou des choses.

On connoît qu'un mot est Adjectif, quand on peut y joindre le mot *chose* ou *personne* : ainsi *habile, agréable, quel-*

que, *ch*
sonne ha
(Les
genres.
Il y a
la secon
niger, n
est pour
est pour
le neutre

Nom. { b
ni
Gén. { b
ni
Ainsi se d

REM. A
marquent
meus, a,
tien : suu
nostra, no
votre; le

NOTA.
Parmi
à la secon
en ius, po
trois genre

Nom. se
Gén. se
Dat. se